



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 18 novembre 2021

Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Difficultés d'accès aux documents publics.

Madame la Préfète,

J'ai le regret de venir de nouveau vers vous pour évoquer un problème récurrent d'accès aux documents publics que sont les autorisations de défrichement et de la condition indissociable qu'est la liste des parcelles support des boisement compensateurs annexes.

Autant dans les départements Gironde et Dordogne nous travaillons en toute confiance, même, pour le débat public HORIZEO, en cours, nous échangeons à travers la plateforme, autant dans le département des Landes, Madame la Préfète nous nous heurtons à une "omerta" totale pour ce domaine du défrichement et de la compensation.

Par exemple, nous avons rempli notre rôle de lanceur d'alerte pour un défrichement illégal sur la commune de Lesperon au mois d'avril 2021, nous attendons toujours communication de la liste des parcelles destinées au boisement compensateur et la suite donnée à notre signalement (est-ce que des PV ont été établis ?). Nous avons contacté la Mairie de Lesperon, elle non plus n'a pas la trace de ces compensations partie indissociable de l'arrêté de défrichement.

Nous avons contacté la DDTM qui a demandé des mails et au quatrième envoi nous avons sollicité un rendez-vous physique avec le chef de service Nature et Forêt, vous trouverez sa réponse ci-dessous.

Nous vous demandons d'agir en notre faveur afin que nous puissions accéder au plus vite aux documents administratifs demandés.

En vous remerciant, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Pièces jointes attachées : Mail réponse de la DDTM.

contenu du message	
de	"GUILLEMOTONIA Bernard (Chef de Service) - DDTM 40/SNF" <bernard.guillemotonia@landes.gouv.fr>
à	jdupouy@sepanso40.fr
date	15/11/21 17:28
objet	Tr: : Boisements Compensateurs
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Parcelles ...xlsx (18.75 ko)

Bonjour M Dupouy

J'accuse réception de votre message du 15/11 et je vous recontacte dès que j'aurai pu faire un point sur ces 6 dossiers, mais je regrette de ne pas pouvoir vous assurer d'une réponse rapide en raison de la charge actuelle du service .

Cordialement

Bernard GUILLEMOTONIA

Chef de service

Service nature et forêt

351, Boulevard St Médard

BP369 40012 Mont-de-Marsan cedex

Tél : 05 58 51 31 41

www.landes.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer des
Landes**

- > Message du 15/11/21 09:34
 - > De : "Jean DUPOUY" <jeandupouy@orange.fr>
 - > A : snf.ddtm-40@landes.gouv.fr
 - > Copie à :
 - > Objet : tr: Boisements Compensateurs
 - >
 - >
 - >
 - >
 - >
 - >
 - >
-
- > Message du 04/11/21 19:33
 - > De : "Jean DUPOUY" <jdupouy@sepanso40.fr>
 - > A : ddtm40-boisements-compensateurs@landes.gouv.fr
 - > Copie à : "GeorgesCingal" <georges.cingal@wanadoo.fr>
 - > Objet : Boisements Compensateurs
 - >

>
> > Madame, Monsieur,
> >
> > Je reprends mon mail précédent resté sans suite.
> > Je confirme notre demande de rendez-vous avec Monsieur Bernard
GUILLEMOTONIA, rendez-vous auquel Monsieur CLET viendra avec moi.
> >
> > Vous trouverez en pièce jointe un fichier excel avec des parcelles ayant,
d'après le pétitionnaire, servie de support à des boiements compensateurs. Ces
parcelles sont en Dordogne pour des installations photovoltaïques dans le
département des Landes.
> > Nous aimerions savoir si ces parcelles ont été reboisées en boisement
compensateur et quel est l'opérateur photovoltaïque associé.
> >
> > **Je sais que vous êtes débordés, mais une réponse rapide serait souhaité
sur ce dernier (fichier transmis) cela nous éviterai de mandater un expert
forestier pour aller constater sur place.**
> >
> > Je vous remercie par avance pour votre retour.
> >
Bien cordialement
> >
> > Jean DUPOUY
SEPANSO Landes
> > +33684808133
> >
> > **Mail précédent transmis mi-septembre**

> > Madame, Monsieur,
> >
> > Je vous serai gré de nous faire parvenir une copie de la convention de
boisement compensateur
qui précise les parcelles qui seront le support de cette compensation pour les
dossiers suivants:
> >
> > **Lesperon:**
Arrêté autorisation de défrichement N° 2020-1650
> >
> >
> > **Rion-des-Landes:**
> > Arrêté autorisation de défrichement N° 2018-836
Arrêté autorisation de défrichement N° 2018-1395 qui modifie le N°2011-1462
> >
> > **Morcenx:**
> > Arrêté autorisation de défrichement N° 2017-2165 qui modifie le N° 2011-2044

> > **Mézos:**
Arrêté autorisation de défrichement N° 2019-1413 qui modifie le N° 2017-2007
lequel avait modifié le N° 2012-013

> >
> > **Arjuzanx:**
Arrêté autorisation de défrichement N° 2017-2006 qui modifie le N° 2012-125

> > **Arengosse:**

Arrêté autorisation de défrichement N° 2017-2005 qui modifie le N° 2012-212

> >

> > Je vous remercie par avance pour vos retours

> >

> > Bien Cordialement

> >

> > Jean DUPOUY

> > SEPANSO Landes

> > +33684808133